

 <p>CHS DE LA SAVOIE Service RH</p>	<p align="center"><b>AVIS DE VACANCE DE POSTE</b></p> <p align="center">Diffusé le 15/07/2024</p>	<p align="center"><b>Pôle de Psychiatrie Adulte</b></p> <p align="center"><b><u>Hospitalisation complète</u></b></p>
--	---	--

**Grade** : Infirmier(ère) de NUIT      **2 postes à pourvoir**      **Temps de travail** : 100 %

**Service d'affectation** : Chambéry (Site Bassens) – Unité Henry EY  
Chambéry (site Bassens) – Unité PUSSIN

**Lieu d'intervention** : Unité d'hospitalisation complète

**Postes à pourvoir à compter du** : 1<sup>er</sup> octobre 2024

#### Présentation du CHS de la Savoie

Le CHS de la Savoie est le seul établissement public psychiatrique du département pour une population de plus de 430 000 habitants. Il met à disposition de la population savoyarde un ensemble de services et d'équipements pour accueillir et accompagner toute personne nécessitant des soins en santé mentale, dans une visée de prévention, diagnostic, soins, réadaptation et réinsertion sociale.

Le CHS de la Savoie propose une offre de soins diversifiée en psychiatrie et santé mentale tant en Intra qu'en Extra hospitalier, notamment : Hospitalisation complète, consultations, prises en charge à temps partiel, accueil familial thérapeutique, et de proximité à travers l'implantation de structures de consultation sur le département de la Savoie. Le CHS de la Savoie est un établissement porteur de projets et d'innovation. Un service formation continue actif pour se former tout au long du parcours professionnel, un centre de ressources documentaires (CRD), des conférences et manifestations diverses viennent compléter le dynamisme du CHS

#### Liens hiérarchiques :

- Directrice, Coordonnatrice générale des soins
- Cadre supérieur de santé du Service
- Encadrement de nuit

#### Liens fonctionnels :

- Médecin Chef du Service et médecin responsable de l'unité fonctionnelle.
- Partenaires sanitaires, médico-sociaux intra et inter institutionnels ; partenaires en exercice libéral

#### Missions

- L'infirmier analyse, organise, réalise les soins infirmiers et les évalue. Il contribue au recueil de données cliniques et épidémiologiques et participe à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé.
- Il exerce son activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, dans le respect de la vie et de la personne humaine. Il respecte la dignité et l'intimité du patient et de sa famille.

#### Les activités

- Réaliser les soins infirmiers sur prescription médicale et relevant du rôle propre : dispenser des soins permettant de protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé physique et mentale des personnes ou l'autonomie de leurs fonctions vitales physiques et psychiques en vue de favoriser leur maintien, leur insertion ou leur réinsertion dans leur cadre de vie familial ou social.

- Mettre en place de méthodes et recueillir des informations utiles aux autres professionnels, et notamment aux médecins pour poser leur diagnostic et évaluer l'effet de leurs prescriptions.
- Evaluer le degré de dépendance des patients.
- Mettre en œuvre des traitements en participant à la surveillance clinique et à l'application des prescriptions médicales contenues, le cas échéant, dans des protocoles établis à l'initiative du ou des médecins prescripteurs.
- Prévenir, évaluer et soulager la douleur et de la détresse physique et psychique des personnes, particulièrement en fin de vie au moyen des soins palliatifs, et d'accompagner, en tant que de besoin, leur entourage, conformément aux procédures.
- Encadrer l'activité : l'infirmier ou l'infirmière peut, sous sa responsabilité, les assurer avec la collaboration d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture ou d'aides médico-psychologiques qu'il encadre et dans les limites de la qualification reconnue à ces derniers du fait de leur formation.
- Transmettre le savoir : Lorsque les actes accomplis et les soins dispensés relevant de son rôle propre.
- Gérer les stocks de matériels de soins et fournitures diverses nécessaires à l'activité.

## Compétences et savoir-faire

### 1. Compétences techniques

- Identifier les besoins de la personne et accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.  
Réaliser les soins infirmiers conformément au décret de compétences de l'infirmier.
- Repérer les signes cliniques propres à chaque pathologie mentale.
- Analyser/Évaluer la situation clinique d'une personne, d'un groupe de personnes, relative à son domaine de compétence.
- Poser un diagnostic infirmier.
- Élaborer et formaliser un diagnostic santé de la personne, relatif à son domaine de compétence.
- Conduire un entretien infirmier.
- Identifier les besoins de la personne et d'assurer un accompagnement individuel du patient.
- Intégrer dans les soins infirmiers le respect des droits de la personne, dans le souci de son éducation à la santé et en tenant compte de la personnalité de celle-ci dans ses composantes physiologique, psychologique, économique, sociale et culturelle.
- Utiliser les outils informatiques, bureautiques et les différents logiciels nécessaires à l'activité.
- Administrer les médicaments dans le respect des prescriptions et en (re)calculant au besoin pour adapter les posologies.
- Planifier les rendez-vous avec les professionnels concernés.
- Utiliser et de gérer le volet infirmier du dossier patient informatisé.
- Rassembler les informations pertinentes afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations inscrites dans le dossier patient.
- Analyser, synthétiser des informations permettant la prise en charge de la personne soignée et la continuité des soins.
- Concevoir et conduire un projet de soins, dans son domaine de compétence.
- Respecter les règles de confidentialité des informations concernant le patient.
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques.

### 2. Compétences Organisationnelles

- Prioriser ses activités en fonction des délais à respecter et des urgences.
- Mettre en œuvre, en étant autonome, les actions appropriées et les évaluer.
- Élaborer, avec la participation des membres de l'équipe soignante, des protocoles de soins infirmiers relevant de son initiative.
- Concevoir, formaliser et adapter des procédures/protocoles/modes opératoires/consignes relatives à son domaine de compétence.

### 3. Compétences relationnelles

- Communiquer avec les patients et les autres usagers en écoutant leur demande et en leur répondant avec discernement.
- Échanger les informations utiles au sein du service en les priorisant en fonction de leur importance.
- Conseiller le patient et son entourage dans le cadre du projet personnalisé du patient.
- Organiser et coordonner des interventions soignantes

### 4. Compétences d'adaptation

- Actualiser ses connaissances face aux évolutions législatives et réglementaires.
- Prendre en compte les évolutions informatiques et logicielles.
- Solliciter l'aide de ses collègues ou de l'équipe pluridisciplinaire en cas de difficulté.
- S'adapter à l'évolution de son métier et du service en s'inscrivant dans un processus de formations spécifiques à l'exercice en psychiatrie.
- Faire preuve de discernement en intervenant dans les limites de ses fonctions.
- Évaluer les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétence.

#### Délais

Les **candidatures** doivent être adressées à la Directrice chargée des ressources humaines **avant le 17 août 2024**

#### Renseignements

Pour le poste sur H. EY :

Auprès de Mme CHLON, Cadre Supérieur de Santé au 04.79.60.30.79

Mme MOURGUES, Cadre de santé (Relai provisoire) au 04.79.60.30.30 poste 7242

Encadrement de nuit au 04.79.60.30.30 poste 8001

Pour le poste sur PUSSIN :

Madame CHLON Catherine Cadre Supérieur de Santé au 04.79.60.30.79

Madame Bernadette DANET, Cadre de Santé : 04.79.60.30.30 poste 7272.

Encadrement de nuit : 04.79.60.30.30 poste 8001